

Manuel des documents contractuels pour les travaux routiers

Géotechnique
Préparation du contrat

CP 606 Instructions pour les concepteurs des structures en sol renforcé et en terre armée CC 606 (anciennement série 2500 Cl.2502)

(anciennement)

Version LIVE_2024-09-30

Le champ «SOMMAIRE» est absent des informations sur le document.
Veuillez remplir ce champ avant la publication.

Commentaires et questions

Les utilisateurs du présent document sont encouragés à faire part de toute question et/ou à fournir leurs commentaires sur son contenu et son utilisation à l'équipe dédiée de l'autorité routière nationale. Le formulaire de rétroaction en ligne pour toutes les demandes et commentaires peut être consulté à l'adresse suivante:

www.standardsforhighways.co.uk/feedback.

Le présent document est un document contrôlé.

Table des matières

1. [Notes de publication](#)
2. [Avant-propos](#)
3. [1.Structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 1. [Exigences générales pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 1. [Conception par l'entrepreneur de construction de structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 2. [Schémas d'acceptation des produits pour les systèmes, unités et éléments en sol renforcé et en terre armée](#)
 2. [Travaux de terrassement pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 3. [Éléments de renforcement pour les structures en sol renforcé](#)
 1. [Exigences applicables aux bandes d'armatures en acier au carbone pour structures en sol renforcé](#)
 2. [Exigences relatives aux bandes d'armatures en acier inoxydable pour les structures en sol renforcé](#)
 3. [Vérification des produits pour les éléments de renforcement des structures en sol renforcé](#)
 4. [Exigences en matière de documentation pour les éléments de renforcement des structures en sol renforcé](#)
 5. [Exigences d'installation pour les éléments de renforcement des structures en sol renforcé](#)
 6. [Vérification de l'installation des éléments de renforcement pour les structures en sol renforcé](#)
 7. [Exigences en matière de documentation pour l'installation d'éléments de renforcement des structures en sol renforcé](#)
 4. [Éléments d'ancrage pour les structures en terre armée](#)
 1. [Exigences relatives aux éléments d'ancrage pour les structures en terre armée](#)
 2. [Vérification des produits pour les éléments d'ancrage des structures de terre armée](#)
 3. [Exigences en matière de documentation pour les éléments d'ancrage des structures en terre armée](#)
 4. [Exigences d'installation des éléments d'ancrage pour les structures en terre armée](#)
 5. [Vérification de l'installation des éléments d'ancrage pour les structures en terre armée](#)
 6. [Exigences de documentation pour l'installation d'éléments d'ancrage pour les structures de terre armée](#)
 5. [Boulons, vis, écrous et rondelles pour structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 1. [Exigences relatives aux boulons, vis, écrous et rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)

2. [Vérification des produits pour les boulons, vis, écrous et rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 3. [Exigences en matière de documentation pour les boulons, vis, écrous et rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
6. [Goujons et tiges pour structures en terre armée](#)
 1. [Exigences relatives aux goujons et tiges pour les structures en terre armée](#)
 2. [Vérification des produits pour les barres d'armature pour goujons et tiges pour structures en terre armée](#)
 3. [Exigences de documentation pour les barres d'armature pour goujons et tiges pour structures en terre armée](#)
7. [Unités de parement préfabriquées en acier pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 1. [Exigences relatives aux produits pour les unités de parement préfabriquées en acier destinées aux structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 2. [Vérification des produits pour les bandes de tôles en acier au carbone destinées aux unités de parement pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 3. [Exigences d'installation pour les unités de parement préfabriquées en acier pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 4. [Exigences en matière de documentation pour les unités de parement préfabriquées en acier destinées aux structures en sol renforcé et en terre armée](#)
8. [Unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 1. [Exigences relatives aux unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 2. [Vérification des produits pour les unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 3. [Exigences d'installation pour les unités de parement et de couronnement préfabriquées pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
9. [Unités de parement exclusives pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 1. [Exigences d'installation pour les unités de parement exclusives pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
 2. [Exigences en matière de documentation pour les unités de parement exclusives pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)
10. [Compatibilité des matériaux des composants métalliques pour les structures en sol renforcé et en terre armée](#)

1. [Exigences relatives aux produits pour la compatibilité des matériaux des composants métalliques en contact avec le sol](#)
2. [Exigences en matière de documentation pour la compatibilité matérielle des composants métalliques en contact avec le sol](#)
4. [2. Références normatives](#)

Dernières notes de publication

Cote du document	Numéro de version	Date de publication de la modification pertinente	Modifications apportées à	Type de modification
CP 606	LIVE_2024-09-30	Indisponible	Document de base, Angleterre NAA, Irlande du Nord NAA, Écosse NAA, Pays de Galles NAA	Changement de politique, révision majeure, élaboration de nouveaux documents
Série MCHW NG 2500, clause NG 2502: Les structures en sol renforcé et en terre armée ont été réécrites pour les rendre conformes aux nouvelles règles de rédaction des normes des routes nationales.				

Versions précédentes

Cote du document	Numéro de version	Date de publication de la modification pertinente	Modifications apportées à	Type de modification
------------------	-------------------	---	---------------------------	----------------------

Avant-propos

Le présent document fournit des instructions de spécification pour la production des exigences spécifiques aux ouvrages pour les structures en sol renforcé et en terre armée CC 606 (anciennement série 2500 Cl. 2502).

Le présent document ne fait pas partie du cahier des charges relatif aux travaux.

Le cahier des charges des travaux se compose à la fois du cahier des charges relatif aux travaux routiers et des exigences spécifiques des travaux définies par le concepteur.

Le présent document s'applique aux contrats dans l'ensemble du Royaume-Uni, complété par les exigences de cahier de charges supplémentaires et les modifications contractuelles de chaque organisme de supervision.

Les utilisateurs sont responsables de l'application de tous les documents adéquats dans le cadre de leur contrat.

Les utilisateurs sont responsables de l'archivage de la documentation contractuelle conformément au système de gestion de la qualité de l'utilisateur.

1. Structures en sol renforcé et en terre armée

Exigences générales pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.1 Les structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes aux exigences du présent document.

1.2 L'emplacement et la disposition générale de la structure doivent être tels qu'indiqués dans la norme CC 606/WSR/001.

Emplacement et disposition générale de la structure		
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	titre du dessin/modèle
(a)	(b)	(c)

a) Saisir une référence unique.

b) Saisir une référence unique.

c) Saisir du texte pour identifier le titre du dessin ou du modèle.

Conception par l'entrepreneur de construction de structures en sol renforcé et en sol armé

1.3 Les éléments de conception de l'entrepreneur de construction pour les structures en sol renforcé et en terre armée sont conformes à la norme CC 606/WSR/001.

SI.1.3a Les éléments de conception de l'entrepreneur de construction sont: [entrer du texte libre].

SI.1.3b Les contraintes spécifiques au site suivantes s'appliquent: [entrer du texte libre].

1.4 La conception des structures en sol renforcé et en terre armée est conforme à la norme BS 8006-1 [Réf 1.N].

1.5 La conception des structures en sol renforcé et en terre armée est conforme à la norme CC 606/WSR/001.

1.6 Les exigences relatives à «l'approbation technique des ouvrages routiers» énoncées dans l'article 18 de la norme GC 101 [Réf. 10.N]

s'appliquent à la conception des ouvrages en sol renforcé et en terre armée.

1.7 Les exigences relatives à la «conception de l'entrepreneur de construction» énoncées à l'article 17 de la norme CG 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la conception des structures en sol renforcé et en terre armée.

1.8 Les exigences particulières limitant le choix de la gamme complète d'éléments et de systèmes alternatifs pour les structures en sol renforcé et en terre armée sont énoncées dans la norme CC 606/WSR/001.

Sl.1.8 Les exigences particulières limitant le choix de la gamme complète d'éléments et de systèmes alternatifs de structures en sol renforcé et en terre armée sont les suivantes: [insérer le texte libre].

1.9 La documentation suivante doit être soumise pour approbation et approuvée avant le commencement des travaux: 1. CG 300 [Réf. 34.N] Approbation de principe, 2. CG 300 [Réf. 34.N] Certificat de conception et de vérification, 3. CD 622 [Réf. 18.N] Rapport de conception géotechnique.

1.10 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la documentation relative aux structures en sol renforcé et en terre armée.

Schémas d'acceptation des produits pour les systèmes, unités et éléments en sol renforcé et en terre armée

1.11 Les exigences relatives aux «schémas d'acceptation des produits» énoncées à l'article 12 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux éléments de renforcement exclusifs, aux éléments d'ancrage, aux unités de parement, aux éléments de fixation et aux systèmes utilisant de tels éléments, unités et éléments de fixation pour structures en sol renforcé et en terre armée.

1.12 La documentation suivante est soumise pour les éléments de renforcement exclusifs, les éléments d'ancrage, les unités de parement, les éléments de fixation et les systèmes utilisant ces éléments, unités et fixations pour les structures en sol renforcé et en terre armée avant le début des travaux: Certificat du schéma d'acceptation des produits.

1.13 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la documentation relative aux éléments de renforcement exclusifs, aux éléments d'ancrage, aux unités de parement, aux éléments de fixation et systèmes utilisant ces éléments, unités et fixations pour structures en sol renforcé et en terre armée.

Travaux de terrassement pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.14 Les travaux de terrassement pour les structures en sol renforcé et en terre armée sont conformes à la CC 601 [Réf 4.N] et à toute exigence supplémentaire découlant des instructions d'installation du fabricant des éléments structurels en sol renforcé et en terre armée.

Éléments de renforcement pour les structures en sol renforcé

Exigences applicables aux bandes d'armature en acier au carbone pour structures en sol renforcé

1.15 Les bandes d'armature en acier au carbone pour structures en sol renforcé doivent être conformes à la norme BS EN 10025-1 [Réf 17.N].

1.16 Les bandes d'armature en acier au carbone doivent satisfaire aux caractéristiques de performance suivantes: 1. Catégorie d'acier S235JR ou S355JR. 2. Tolérances sur les dimensions et la forme: Réussite.

1.17 Les exigences des «normes désignées» énoncées dans l'article 10 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux bandes d'armature en acier au carbone.

1.18 Les bandes d'armature en acier au carbone pour structures en sol renforcé ont une teneur en silicium d'au moins 0,25 % et d'au plus 0,40 %.

1.19 Les bandes d'armature en acier au carbone doivent être galvanisées à chaud conformément aux revêtements galvanisés à chaud de la norme CC 486 [Réf 26.N] après avoir été entièrement fabriquées pour fournir la protection requise contre la corrosion.

1.20 Les éléments de renforcement des bandes en acier au carbone pour structures en sol renforcé doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Éléments de renforcement des bandes d'acier au carbone pour structures en sol renforcé								
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de l'élément de renforcement	nuance d'acier au carbone	longueur de l'élément de renforcement	configuration de l'élément de renforcement	protection contre la corrosion	épaisseur du revêtement de zinc	limite d'élasticité de l'élément de renforcement
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)

Éléments de renforcement des bandes d'acier au carbone pour structures en sol renforcé								
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de l'élément de renforcement	nuance d'acier au carbone	longueur de l'élément de renforcement	configuration de l'élément de renforcement	protection contre la corrosion	épaisseur du revêtement de zinc	limite d'élasticité de l'élément de renforcement

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Saisir le texte pour identifier la nuance de la bande d'acier au carbone.
- e) Saisir un nombre en unités de , afin d'identifier la longueur des bandes d'armature en acier au carbone.
- f) Entrez le texte pour identifier la configuration des bandes d'armature en acier au carbone, y compris l'espacement.
- g) Saisir un nombre en unités de , afin d'identifier la protection requise contre la corrosion.
- h) Saisir un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur du revêtement de zinc autour des bandes de renfort en acier au carbone galvanisé à chaud afin de fournir la protection requise contre la corrosion.
- i) Saisir un nombre en unités de , afin d'identifier la limite d'élasticité le long des bandes d'armature en acier au carbone en fonction de la nuance de l'acier.

Exigences relatives aux bandes d'armature en acier inoxydable pour les structures en sol renforcé

1.21 Les bandes d'armature en acier inoxydable doivent être fabriquées soit en matériau laminé à froid, soit en matériau laminé à chaud.

1.22 Les bandes d'armature en acier inoxydable doivent être conformes à la norme BS EN 10088-4 [Réf 29.N].

1.23 Les bandes d'armature en acier inoxydable doivent présenter les caractéristiques de performance suivantes: 1. Désignation de l'acier inoxydable 1.4401 ou 1.4436, 2. Tolérances sur les dimensions et la forme: Réussite.

1.24 Les exigences des «normes désignées» énoncées dans l'article 10 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux bandes d'armature en acier inoxydable.

1.25 Les bandes en acier inoxydable laminées à froid doivent avoir une désignation d'acier de 1.4401 ou 1.4436.

1.26 Les bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid doivent avoir une résistance minimale à la traction de 540 N/mm² et une élasticité minimale de 0,2 % de 400 N/mm².

1.27 Les bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid pour structures en sol renforcé doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid pour structures en sol renforcé							
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de l'élément de renforcement	désignation d'acier inoxydable	longueur de l'élément de renforcement	configuration de l'élément de renforcement	0,2 % de limite d'élasticité	résistance à la traction
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Entrer une valeur, parmi les options 1.4401, 1.4436, pour identifier la désignation de l'acier des bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid.
- e) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la longueur des bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid.
- f) Entrer le texte pour identifier la configuration des bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid, y compris l'espacement.
- g) Indiquer un nombre en unités de , afin d'identifier la limite d'élasticité de 0,2 % le long des bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid.

- h) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la résistance à la traction le long des bandes d'armature en acier inoxydable laminées à froid.

1.28 Les bandes d'armature en acier inoxydable laminées à chaud doivent avoir une désignation d'acier de 1.4401.

1.29 Les bandes d'armature en acier inoxydable laminées à chaud doivent présenter une élasticité minimale de 0,2 % de 310 N/mm².

1.30 Les bandes d'armature en acier inoxydable laminées à chaud pour les structures en sol renforcé doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Bandes d'armature en acier inoxydable laminée à chaud pour structures en sol renforcé					
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de l'élément de renforcement	longueur de l'élément de renforcement	configuration de l'élément de renforcement	0,2 % de limite d'élasticité
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Indiquer un nombre en unités de , afin d'identifier la longueur des bandes d'armature en acier inoxydable laminées à chaud.
- e) Entrer le texte, pour identifier la configuration des éléments de renforcement en acier inoxydable laminés à chaud, y compris l'espacement.
- f) Indiquer un nombre en unités de , afin d'identifier la limite d'élasticité de 0,2 % le long des bandes d'armature en acier inoxydable laminées à chaud.

Vérification des produits pour les éléments de renforcement des structures de sol renforcé

1.31 Une vérification doit être effectuée pour les éléments de renforcement du sol renforcé livrés sur site par inspection conformément à la norme BS EN 14475 [Réf. 5.N].

1.32 Sauf indication contraire dans le document CC 606/WSR/001, la fréquence de vérification des éléments de renforcement livrés sur le site doit être de chaque lot.

SI.1.32 Les exigences en matière de vérification des éléments de sol renforcé livrés sur le site sont les suivantes: [insérer le texte libre].

1.33 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées dans l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification des éléments de sol renforcé livrés sur site.

1.34 La vérification de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes d'acier au carbone galvanisées à chaud doit être effectuée conformément à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N].

1.35 La fréquence des vérifications doit être conforme à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N].

1.36 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées dans l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes d'acier au carbone.

1.37 La méthode d'essai de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes d'acier au carbone doit être conforme à la norme CC 606/WSR/001.

SI.1.37 La méthode d'essai de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes d'acier au carbone conformément à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N] doit être [insérer le texte libre].

Exigences en matière de documentation pour les éléments de renforcement des structures en sol renforcé

1.38 La documentation suivante doit être soumise pour les éléments de renforcement pour sol renforcé avant le début de l'installation: la preuve que les éléments de renforcement répondent aux exigences du produit.

1.39 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux éléments de renforcement pour sols renforcés.

Exigences d'installation pour les éléments de renforcement des structures en sol renforcé

1.40 L'installation des éléments de renforcement doit être conforme à la norme BS EN 14475 [Réf 5.N] et aux instructions d'installation du fabricant.

1.41 Les éléments de renforcement doivent être rangés à plat sans que l'élément soit endommagé.

Vérification de l'installation des éléments de renforcement pour les structures en sol renforcé

1.42 Une vérification doit être effectuée pour l'installation des éléments de renforcement conformément à la norme BS EN 14475 [Réf 5.N] et aux instructions d'installation du fabricant.

1.43 La fréquence de vérification pour l'installation des éléments de renforcement doit être conforme à la norme BS EN 14475 [Réf. 5.N] et aux instructions d'installation du fabricant.

1.44 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées dans l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification de l'installation des éléments de renforcement.

Exigences de documentation pour l'installation d'éléments de renforcement pour les structures en sol renforcé

1.45 La documentation suivante doit être soumise pour l'installation d'éléments de renforcement avant le début des travaux: les instructions d'installation du fabricant.

1.46 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la documentation relative à l'installation d'éléments de renforcement.

Éléments d'ancrage pour les structures de terre armée

Exigences relatives aux éléments d'ancrage pour les structures en terre armée

1.47 Les éléments d'ancrage pour la terre armée doivent être constitués de barres d'armature en acier doux travaillées à froid conformément à la norme BS EN 10080 [Réf 31.N].

1.48 Les éléments d'ancrage doivent être de la nuance d'acier B500B conformément à la norme BS 4449 [Réf 30.N].

1.49 Les éléments d'ancrage fabriqués ne doivent pas contenir de soudure éclair.

1.50 Les éléments d'ancrage en acier au carbone doivent être galvanisés à chaud conformément aux revêtements galvanisés à chaud de la norme CC 486 [Réf 26.N] après avoir été entièrement fabriqués pour fournir la protection requise contre la corrosion.

1.51 Les éléments d'ancrage en acier au carbone pour les structures en terre armée doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Éléments d'ancrage en acier au carbone pour structures en terre armée							
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de l'élément d'ancrage	section transversale de l'élément d'ancrage	longueur de l'élément d'ancrage	configuration de l'élément d'ancrage	protection contre la corrosion	épaisseur du revêtement de zinc
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Indiquer un nombre en unités de , afin d'identifier la section transversale des éléments d'ancrage.
- e) Entrer un nombre en unités de , pour identifier la longueur des éléments d'ancrage.
- f) Entrer du texte, pour identifier la configuration des éléments d'ancrage, y compris l'espacement.
- g) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la protection requise contre la corrosion.
- h) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur du revêtement de zinc autour des éléments d'ancrage en acier au carbone galvanisé à chaud afin de fournir la protection requise contre la corrosion.

Vérification des produits pour les éléments d'ancrage des structures en terre armée

1.52 Une vérification doit être effectuée pour les éléments d'ancrage livrés sur site par inspection conformément à la norme BS EN 14475 [Réf. 5.N].

1.53 La fréquence de vérification des éléments d'ancrage livrés sur site doit être de chaque lot, sauf indication contraire dans le document CC 606/WSR/001.

SI.1.53 Les exigences de vérification des éléments d'ancrage livrés sur le site doivent être [insérer du texte libre].

1.54 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées à l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification des éléments d'ancrage livrés au site.

1.55 La vérification de l'épaisseur de revêtement en zinc des éléments d'ancrage en acier au carbone galvanisés à chaud doit être effectuée par inspection et essai conformément à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N].

1.56 La fréquence des vérifications doit être conforme à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N].

1.57 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées à l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification de l'épaisseur de revêtement en zinc des éléments d'ancrage.

1.58 La méthode d'essai de l'épaisseur de revêtement en zinc des éléments d'ancrage en acier au carbone galvanisés à chaud doit être celle indiquée dans la norme CC 606/WSR/001.

SI.1.58 Les exigences relatives à la méthode d'essai de l'épaisseur de revêtement en zinc des éléments d'ancrage conformément à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N] doivent être [insérer le texte libre].

Exigences en matière de documentation pour les éléments d'ancrage des structures en terre armée

1.59 La documentation suivante doit être soumise pour les éléments d'ancrage de la structure en terre armée avant le début de l'installation: la preuve que les éléments d'ancrage répondent aux exigences du produit.

1.60 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées dans l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux éléments d'ancrage des structures en terre armée.

Exigences d'installation des éléments d'ancrage pour les structures en terre armée

1.61 L'installation des éléments d'ancrage doit être conforme à la norme BS EN 14475 [Réf 5.N] et aux instructions d'installation du fabricant.

1.62 Les éléments d'ancrage doivent être rangés à plat sans endommager l'élément.

Vérification de l'installation des éléments d'ancrage pour les structures en terre armée

1.63 Une vérification doit être effectuée pour l'installation des éléments d'ancrage par inspection conformément à la norme BS EN 14475 [Réf 5.N] et aux instructions d'installation du fabricant.

1.64 La fréquence de vérification pour l'installation des éléments d'ancrage doit être conforme à la norme BS EN 14475 [Réf 5.N] et aux instructions du fabricant.

1.65 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées dans l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification de l'installation des éléments d'ancrage.

Exigences de documentation pour l'installation d'éléments d'ancrage pour les structures en terre armée

1.66 La documentation suivante doit être soumise pour l'installation des éléments d'ancrage avant le début des travaux: les exigences d'installation du fabricant.

1.67 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la documentation relative à l'installation d'éléments d'ancrage.

Boulons, vis, écrous et rondelles pour structures en sol renforcé et en terre armée

Exigences relatives aux boulons, vis, écrous et rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.68 Les boulons, les vis et les écrous pour les structures en sol renforcé et en terre armée doivent être fabriqués soit en acier au carbone, soit en acier inoxydable.

1.69 Les boulons, vis et écrous en acier au carbone doivent être galvanisés à chaud conformément aux revêtements galvanisés à chaud de la norme CC 486 [Réf 26.N] afin de fournir la protection requise contre la corrosion.

1.70 Les boulons, vis et écrous en acier au carbone des catégories de produits A et B doivent être conformes aux normes BS EN ISO 4014 [Réf 12.N] BS EN ISO 4017 [Réf 6.N] et BS EN ISO 4032 [Réf 15.N].

1.71 Les vis et boulons en acier au carbone de catégorie de produits A et B doivent être conformes à la classe de propriété 8.8 de la norme BS EN ISO 898-1 [Réf. 19.N].

1.72 Les écrous en acier au carbone des catégories de produits A et B doivent être conformes à la classe de propriété 8 de la norme BS EN ISO 898-2 [Réf 20.N].

1.73 Les boulons, vis et écrous en acier au carbone de la catégorie de produit C doivent être conformes aux normes BS EN ISO 4016 [Réf 11.N], BS EN ISO 4018 [Réf 13.N] et BS EN ISO 4034 [Réf 14.N].

1.74 Les boulons et vis en acier au carbone de catégorie de produit C doivent être conformes à la classe de propriété minimale 4.6 conformément à la norme BS EN ISO 898-1 [Réf. 19.N].

1.75 Les écrous en acier au carbone de catégorie C doivent être conformes à la classe de propriété minimale 4.0 conformément à la norme BS EN ISO 898-1 [Réf 19.N].

1.76 Les boulons, vis et écrous en acier inoxydable doivent être de désignation 1.4401 ou 1.4436 conformément à la norme BS EN 10088-1 [Réf 27.N].

1.77 Les boulons en acier inoxydable doivent fournir une contrainte minimale de 450 N/mm² à 0,2 % d'allongement et une résistance minimale à la traction de 700 N/mm² conformément à la norme BS EN ISO 3506-1 [Réf 7.N].

1.78 Les écrous en acier inoxydable doivent être de grade A4-70 et conformes à la norme BS EN ISO 3506-2 [Réf. 8.N].

1.79 Les boulons, vis et écrous pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Boulons, vis et écrous pour structures en sol renforcé et en terre armée								
numér o de structu re	numéro de dessin/mod èle	numéro d'identifica tion de la fixation	type de fixati on	type d'aci er	catégo rie de produit en acier au carbon e	classe de propri été de l'acier au carbon e	protecti on contre la corrosio n	épaisseu r du revêtem ent de zinc
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Entrer une valeur, parmi les options boulon, écrou, vis, pour identifier le type de fixation.
- e) Entrer une valeur, parmi les options acier au carbone, acier inoxydable, pour identifier le type d'acier de fixation.
- f) Entrer une valeur, parmi les options A, B, C, pour identifier la catégorie de produit des éléments de fixation en acier au carbone.
- g) Entrer du texte pour identifier la classe de propriété des fixations en acier au carbone.
- h) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la protection requise contre la corrosion.
- i) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur du revêtement de zinc autour des éléments de fixation en acier au carbone galvanisé à chaud afin de fournir la protection requise contre la corrosion.

Boulons, vis et écrous pour structures en sol renforcé et en terre armée (suite)			
numéro de structure	désignation d'acier inoxydable	boulon en acier inoxydable 0,2 % de limite d'élasticité	résistance à la traction des boulons en acier inoxydable
(a)	(j)	(k)	(l)

- j) Entrer une valeur, parmi les options 1.4401, 1.4436, pour identifier la désignation des éléments de fixation en acier inoxydable.
- k) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la limite d'élasticité de 0,2 % des boulons en acier inoxydable.
- l) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la résistance à la traction des boulons en acier inoxydable.

1.80 Les rondelles simples sont fabriquées soit en acier au carbone laminé à froid, soit en acier inoxydable.

1.81 Les rondelles plates en acier au carbone doivent être fabriquées à partir de bandes d'acier au carbone CS4 laminées à froid conformément à la norme BS 1449-1.1 [Réf 32.N].

1.82 Les rondelles plates en acier au carbone doivent être conformes aux catégories de produits A ou C de la norme BS EN ISO 898-3 [Réf. 9.N].

1.83 Les rondelles plates en acier au carbone de la catégorie de produit A doivent être conformes aux normes BS EN ISO 7092 [Réf 25.N] et BS EN ISO 7093-1 [Réf 22.N].

1.84 Les rondelles plates en acier au carbone de la catégorie de produit C doivent être conformes aux normes BS EN ISO 7091 [Réf 24.N], BS EN ISO 7093-2 [Réf 23.N] et BS EN ISO 7094 [Réf 21.N].

1.85 Les rondelles plates en acier au carbone doivent être galvanisées à chaud conformément aux revêtements galvanisés à chaud de la norme CC 486 [Réf 26.N] afin de fournir la protection requise contre la corrosion.

1.86 Les rondelles plates en acier inoxydable doivent être conformes à la norme BS EN 10088-4 [Réf 29.N].

1.87 Les rondelles plates en acier inoxydable doivent satisfaire aux caractéristiques de performance suivantes: 1. Désignation de l'acier 1.4401 ou 1.4436. 2 Tolérance sur les dimensions et la forme: Réussite.

1.88 Les exigences des «normes désignées» énoncées dans l'article 10 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux rondelles lisses en acier inoxydable.

1.89 Les rondelles lisses en acier pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Rondelles lisses en acier pour structures en sol renforcé et en terre armée								
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de rondelle plate	taille de rondelle plate	type d'acier	catégorie de produit en acier au carbone	désignation de l'acier	protection contre la corrosion	épaisseur du revêtement de zinc
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.

- c) Saisir une référence unique.
- d) Saisir du texte pour identifier la taille de la rondelle plate.
- e) Entrer une valeur, parmi les options acier au carbone, acier inoxydable, pour identifier le type d'acier des rondelles lisses.
- f) Entrer une valeur, parmi les options A, C, pour identifier la catégorie de produit des rondelles lisses en acier au carbone.
- g) Entrer une valeur, parmi les options CS4, 1.4401, 1.4436, pour identifier l'acier des rondelles lisses.
- h) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la protection requise contre la corrosion.
- i) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur du revêtement de zinc autour des rondelles plates en acier au carbone galvanisé à chaud afin de fournir la protection requise contre la corrosion.

Vérification des produits pour les boulons, les vis, les écrous et les rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.90 Une vérification doit être effectuée pour les boulons, les vis, les écrous et les rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée livrés sur site par inspection conformément à la norme BS EN 14475 [Réf. 5.N].

1.91 La fréquence de vérification des boulons, vis, écrous et rondelles livrés sur place doit être de chaque lot, sauf indication contraire dans le document CC 606/WSR/001.

SI.1.91 Les exigences de vérification des boulons, vis, écrous et rondelles livrés sur place doivent être [insérer le texte libre].

1.92 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées à l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux boulons, vis, écrous et rondelles livrés sur place.

Exigences en matière de documentation pour les boulons, les vis, les écrous et les rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.93 La documentation suivante doit être soumise pour les boulons, les vis, les écrous et les rondelles pour les structures en sol renforcé et en terre armée avant le début des travaux: des preuves documentées démontrant que les boulons, les vis, les écrous et les rondelles satisfont aux exigences du produit.

1.94 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux boulons, vis, écrous et rondelles.

Goujons et tiges pour structures en terre armée

Exigences relatives aux goujons et tiges pour les structures en terre armée

1.95 Les barres d'armature en acier au carbone pour chevilles et tiges de structures en terre armée doivent être conformes à la norme BS EN 10080 [Réf 31.N].

1.96 Les barres d'armature en acier au carbone travaillées à froid pour les structures de terre armée, les goujons et les tiges doivent être conformes à la norme BS 4449 [Réf 30.N].

1.97 Les barres d'armature en acier pour structures en terre armée, goujons et tiges doivent satisfaire aux caractéristiques de performance suivantes: Grade B500B.

1.98 Les goujons et tiges en acier au carbone laminé à chaud pour les structures en terre armée doivent être conformes à la norme BS EN 10025-1 [Réf 17.N].

1.99 Les goujons et tiges doivent satisfaire aux caractéristiques de performance suivantes: Grade S355 JR.

1.100 Les exigences des «normes désignées» énoncées à l'article 10 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la performance des chevilles et des tiges.

1.101 Les goujons et tiges fabriqués en acier au carbone doivent être galvanisés à chaud conformément aux revêtements galvanisés à chaud de la norme CC 486 [Réf 26.N] après avoir été entièrement fabriqués pour fournir la protection requise contre la corrosion.

1.102 Les goujons et tiges en acier au carbone pour les structures en terre armée doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Goujons et tiges en acier au carbone pour structures en terre armée						
numér o de structu re	numéro de dessin/mod èle	numéro d'identificat ion du connecteur	type de connecte ur	nuanc e d'acie r au carbo ne	protecti on contre la corrosio n	épaisseu r du revêtem ent de zinc
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Entrer une valeur à partir des options cheville, tige, pour identifier le type de connecteur.
- e) Entrer une valeur, parmi les options B500B, S355 JR, pour identifier la nuance d'acier au carbone du connecteur.
- f) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la protection requise contre la corrosion.
- g) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur du revêtement de zinc autour des chevilles et tiges en acier au carbone galvanisé à chaud afin de fournir la protection requise contre la corrosion.

1.103 Les goujons et tiges en acier inoxydable doivent être en acier de désignation 1.4401 ou 1.4436 conformément à la norme BS EN 10088-1 [Réf 27.N].

1.104 Les goujons et tiges en acier inoxydable doivent être conformes à la norme BS EN 10088-5 [Réf 28.N].

1.105 Les barres en acier inoxydable pour goujons et tiges doivent répondre aux caractéristiques de performance suivantes: 1. une limite d'élasticité de 0,2 % d'au moins 450 N/mm². 2. Une résistance à la traction d'au moins 700 N/mm².

1.106 Les goujons et tiges en acier inoxydable pour terre armée doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Goujons et tiges en acier inoxydable pour sols armés						
numér o de structu re	numéro de dessin/mod èle	numéro d'identifica tion du connecteur	type de connect eur	désignati on d'acier inoxydab le	0,2 % de limite d'élastic ité	résistan ce à la traction
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Entrer une valeur à partir des options cheville, tige, pour identifier le type de connecteur.
- e) Entrer une valeur, parmi les options 1.4401, 1.4436, pour identifier la désignation en acier inoxydable des chevilles et des tiges.
- f) Indiquer un nombre en unités de , afin d'identifier la limite d'élasticité de 0,2 % des goujons et tiges en acier inoxydable.
- g) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la résistance à la traction le long des chevilles et des tiges en acier inoxydable.

Vérification des produits pour les barres d'armature pour goujons et tiges pour structures en terre armée

1.107 Une vérification doit être entreprise pour les goujons et les tiges pour les structures en terre armée livrées sur site par inspection conformément à la norme BS EN 14475 [Réf. 5.N].

1.108 La fréquence de vérification doit être sur chaque lot, sauf indication contraire dans le document CC 606/WSR/001.

SI.1.108 La vérification des goujons et des tiges livrés sur le site doit être la suivante [insérer le texte libre].

1.109 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées à l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux goujons et tiges livrés sur place.

Exigences de documentation pour les barres d'armature pour goujons et tiges pour les structures en terre armée

1.110 La documentation suivante doit être soumise pour les barres d'armature des chevilles et tiges de terre armées avant le début des

travaux: la preuve que les barres d'armature pour chevilles et tiges de terre armée satisfont aux exigences du produit.

1.111 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux barres d'armature pour goujons et tiges de terre armée.

Unités de parement préfabriquées en acier pour structures en sol renforcé et en terre armée

Exigences relatives aux produits pour les unités de parement préfabriquées en acier destinées aux structures en sol renforcé et en terre armée

1.112 Les bandes ou tôles en acier au carbone destinées aux unités de parement préfabriquées pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes à la norme BS EN 10025-1 [Réf 17.N].

1.113 Les bandes ou tôles en acier au carbone doivent satisfaire aux caractéristiques de performance suivantes: 1. Catégorie d'acier S235JR ou S355JR. 2. Tolérances sur les dimensions et la forme: Réussite.

1.114 Les exigences des «normes désignées» énoncées à l'article 10 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à l'acier au carbone ou aux tôles pour les unités de parement préfabriquées.

1.115 Les bandes ou tôles en acier au carbone doivent avoir une teneur en silicium d'au moins 0,25 % et d'au plus 0,40 %.

1.116 Les bandes ou tôles préfabriqués en acier au carbone ou les unités de parement pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être galvanisés à chaud conformément aux revêtements galvanisés à chaud de la norme CC 486 [Réf 26.N] après avoir été entièrement fabriqués pour fournir la protection requise contre la corrosion.

1.117 Les bandes ou tôles en acier au carbone destinées aux unités de parement préfabriquées pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Bandes ou tôles en acier au carbone pour unités de parement préfabriquées pour structures en sol renforcé et en terre armée							
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de l'unité de parement	forme de l'unité de parement	nuance d'acier au carbone	protection contre la corrosion	épaisseur du revêtement de zinc	vitesse maximale du vent pour le montage de grands panneaux
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.
- c) Saisir une référence unique.
- d) Entrer une valeur, à partir des options bande, tôle, pour identifier la forme des unités de parement préfabriquées.
- e) Saisir du texte pour identifier la qualité de la bande ou de la tôle d'acier au carbone.
- f) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier la protection requise contre la corrosion.
- g) Indiquer un nombre en unités de , pour identifier l'épaisseur du revêtement de zinc autour des unités de parement préfabriquées en acier au carbone afin de fournir la protection requise contre la corrosion.
- h) Indiquer un nombre en unités de , afin d'identifier toute exigence en matière de vitesse du vent pour le montage de grands panneaux de parement.

1.118 Les bandes ou tôles en acier inoxydable destinées aux unités de parement pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes aux normes BS EN ISO 9445-1 [Réf 2.N] et BS EN ISO 9445-2 [Réf 3.N].

1.119 Les bandes ou tôles en acier inoxydable destinées aux unités de parement pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes à la norme BS EN 10088-4 [Réf 29.N].

1.120 Les bandes ou tôles en acier inoxydable pour les unités de parement doivent satisfaire aux caractéristiques de performance suivantes: 1. Désignation d'acier 1.4401 ou 1.4436. 2. Tolérances sur les dimensions et la forme: Réussite.

1.121 Les exigences des «normes désignées» énoncées à l'article 10 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux bandes et tôles en acier inoxydable pour les unités de revêtement de sol renforcé et de terre armée.

1.122 Les bandes ou tôles en acier inoxydable destinées aux unités de parement préfabriquées pour structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes à la norme CC 606/WSR/001.

Bandes ou tôles en acier inoxydable pour éléments de parement préfabriqués pour structures en sol renforcé et en terre armée					
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	numéro d'identification de l'unité de parement	forme de l'unité de parement	désignation d'acier inoxydable	vitesse maximale du vent pour le montage de grands panneaux
(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)

a) Saisir une référence unique.

b) Saisir une référence unique.

c) Saisir une référence unique.

d) Entrer une valeur, à partir des options bande, tôle, pour identifier la forme des unités de parement préfabriquées.

e) Entrer une valeur, parmi les options 1.4401, 1.4436, pour identifier la désignation de la bande/tôle en acier inoxydable.

f) Indiquer un nombre en unités de , afin d'identifier toute exigence en matière de vitesse du vent pour le montage de grands panneaux de parement.

Vérification des produits pour les bandes de tôles en acier au carbone destinées aux unités de parement pour structures en sol renforcé et en terre armée

1.123 La vérification de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes ou tôles d'acier au carbone destinées aux unités de parement pour structures

en sol renforcé et en terre armée doit être effectuée par inspection et essai conformément à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N].

1.124 La fréquence des vérifications doit être conforme à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N].

1.125 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées dans l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes ou tôles d'acier au carbone des unités de parement des structures en sol renforcé et en terre armée.

1.126 La méthode d'essai de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes ou tôles d'acier au carbone des unités de parement doit être conforme à la norme CC 606/WSR/001.

Sl.1.126 Les exigences relatives à la méthode d'essai de l'épaisseur de revêtement en zinc des bandes ou feuilles d'acier au carbone conformément à la norme BS EN ISO 1461 [Réf. 16.N] doivent être [insérer le texte libre].

Exigences d'installation pour les unités de parement préfabriquées en acier pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.127 L'installation des unités de parement préfabriquées en acier doit être conforme à la norme CC 606/WSR/001.

Sl.1.127 Les exigences d'installation des unités de parement préfabriquées en acier sont [insérer le texte libre].

Exigences en matière de documentation pour les unités de parement préfabriquées en acier destinées aux structures en sol renforcé et en terre armée

1.128 La documentation suivante doit être soumise pour les unités de parement préfabriquées en acier pour structures en sol renforcé et en terre armée avant le début de l'installation: la preuve que les unités de parement répondent aux exigences du produit.

1.129 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées dans l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent aux unités de parement en acier préfabriquées pour structures en sol renforcé et en terre armée.

Unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton pour structures en sol renforcé et en terre armée

Exigences relatives unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.130 Les exigences en matière de béton pour les unités de parement et de couronnement préfabriquées pour les structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes au béton pour béton structurel et au béton structurel préfabriqué de la norme CC 482 [Réf 33.N].

1.131 L'étanchéité à l'arrière des unités de parement en béton préfabriqué doit être conforme à la norme CC 606/WSR/001.

SI.1.131 Les exigences d'étanchéité pour les unités de parement préfabriquées en béton doivent être [insérer le texte libre].

Vérification de produit pour les unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.132 Une vérification doit être effectuée pour les unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton conformément à la CC 482 [Réf 33.N].

1.133 La fréquence de vérification pour les unités de parement et de couronnement préfabriquées en béton doit être conforme à CC 482 [Réf 33.N].

1.134 Les exigences relatives à la «vérification» énoncées dans l'article 14 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la vérification des unités de revêtement et de recouvrement préfabriquées en béton.

Exigences d'installation pour les unités de parement et de couronnement préfabriquées pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.135 L'installation des unités de parement et de recouvrement préfabriquées doit être conforme à la norme CC 606/WSR/001.

SI.1.135 Les exigences d'installation des unités de parement et de couronnement préfabriquées doivent être [insérer du texte libre].

Unités de parement exclusives pour structures en sol renforcé et en terre armée

1.136 Les unités exclusives pour les structures en sol renforcé et en terre armée doivent être conformes à un schéma d'acceptation des produits.

1.137 L'étanchéité à l'arrière des unités exclusives de parement en béton doit être conforme à la norme CC 606/WSR/001.

SI.1.137 Les exigences d'étanchéité pour les unités exclusives de parement en béton doivent être [insérer le texte libre].

Exigences d'installation pour les unités de parement exclusives pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.138 L'installation des unités de parement exclusives doit être conforme aux instructions d'installation du fabricant.

Exigences en matière de documentation pour les unités de parement exclusives pour les structures en sol renforcé et en terre armée

1.139 La documentation suivante doit être soumise pour l'installation d'unités de parement exclusives avant le début des travaux: les instructions d'installation du fabricant.

1.140 Les exigences relatives à la «documentation» énoncées à l'article 2 de la GC 101 [Réf. 10.N] s'appliquent à la documentation relative à l'installation d'unités de parement exclusives.

Compatibilité des matériaux des composants métalliques pour les structures en sol renforcé et en terre armée

Exigences relatives aux produits pour la compatibilité des matériaux des composants métalliques en contact avec le sol

1.141 Tous les composants métalliques enterrés dans le sol doivent être en matériaux électrolytiquement compatibles pour éviter la corrosion préférentielle, à moins qu'ils ne soient autrement isolés par électrolyse.

1.142 L'isolation entre les composants métalliques électrolytiquement incompatibles du sol renforcé et de la terre armée enfouis dans le sol doit être conforme à la norme CC 606/WSR/001.

Isolation entre les composants métalliques électrolytiquement incompatibles du sol renforcé et de la terre armée enfouis dans le sol			
numéro de structure	numéro de dessin/modèle	type d'isolation électrolytique	durabilité de l'isolation
(a)	(b)	(c)	(d)

- a) Saisir une référence unique.
- b) Saisir une référence unique.

- c) Entrer le texte, pour identifier l'isolation entre les composants métalliques en contact et électrolytiquement incompatibles enterrés dans le sol pour la structure de sol renforcé et de terre armée.
- d) Indiquer un nombre en unités de , pour correspondre à l'exigence de durabilité pour la structure en sol renforcé et en terre armée.

Exigences en matière de documentation pour la compatibilité matérielle des composants métalliques en contact avec le sol

1.143 La documentation suivante doit être soumise pour l'isolation entre des composants métalliques incompatibles électrolytiquement et en contact enterrés dans le sol avant le début de l'installation: la preuve que l'isolation répond aux exigences du produit.

2. Références normatives

Les documents suivants, en intégralité ou en partie, constituent des références normatives du présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule la version indiquée s'applique. Pour les références non datées, la dernière version publiée du document de référence (et ses modifications) s'applique.

Réf.	Document
Réf. 1.N	BSI. BS 8006-1, «Code de pratique pour les sols renforcés et autres remblais»
Réf. 2.N	BSI. BS EN ISO 9445-1, «Acier inoxydable laminé à froid en continu. Tolérances sur les dimensions et la forme. Bandes étroites et feuillards coupés à longueur»
Réf. 3.N	BSI. BS EN ISO 9445-2, «Acier inoxydable laminé à froid en continu. Tolérances sur les dimensions et la forme. Grandes bandes et tôles
Réf. 4.N	Autoroutes nationales. CC 601, «Terrassements»
Réf. 5.N	BSI. BS EN 14475, «Exécution de travaux géotechniques spéciaux. Remblais renforcés»
Réf. 6.N	BSI. BS EN ISO 4017, «Fixations. Vis à tête hexagonale entièrement filetées. Grades A et B»
Réf. 7.N	BSI. BS EN ISO 3506-1, «Fixations. Caractéristiques mécaniques des fixations en acier inoxydable résistant à la corrosion. Vis, goujons et tiges filetées de grades et classes de qualité spécifiés.»
Réf. 8.N	BSI. BS EN ISO 3506-2, «Fixations. Caractéristiques mécaniques des fixations en acier inoxydable résistant à la corrosion. Écrous de grades et classes de qualité spécifiés.»
Réf. 9.N	BSI. BS EN ISO 898-3, «Fixations. Caractéristiques mécaniques des fixations en acier au carbone et en acier allié. Rondelles de forme plane de classes de qualité spécifiées»
Réf. 10. N	Autoroutes nationales. GC 101 «Exigences générales pour le cahier des charges relatif aux travaux routiers»
Réf. 11. N	BSI. BS EN ISO 4016, «Vis à tête hexagonale. Grade C»
Réf. 12. N	BSI. BS EN ISO 4014, «Vis à tête hexagonale. Grades A et B»

Réf. 13. N	BSI. BS EN ISO 4018, «Vis à tête hexagonale. Grade C»
Réf. 14. N	BSI. BS EN ISO 4034, «Écrous hexagonaux normaux (style 1). Grade C»
Réf. 15. N	BSI. BS EN ISO 4032, «Écrous hexagonaux hexagonaux (style 1). Grades A et B»
Réf. 16. N	BSI. BS EN ISO 1461, «Revêtements par galvanisation à chaud sur produits finis en fonte et en acier. Spécifications et méthodes d'essai»
Réf. 17. N	BSI. BS EN 10025-1, «Produits laminés à chaud en aciers de construction. Conditions techniques générales de livraison (norme désignée - RPC)»
Réf. 18. N	Autoroutes nationales. CD 622, «Gestion du risque géotechnique»
Réf. 19. N	BSI. BS EN ISO 898-1, «Caractéristiques mécaniques des éléments de fixation en acier au carbone et en acier allié. Vis, goujons et tiges filetées de classes de qualité spécifiées. Filetages à pas gros et filetages à pas fin»
Réf. 20. N	BSI. BS EN ISO 898-2, «Caractéristiques mécaniques des fixations en acier au carbone et en acier allié. Écrous de classes de qualité spécifiées. Filetages à pas gros et filetages à pas fin»
Réf. 21. N	BSI. BS EN ISO 7094, «Rondelles plates. Série très large. Grade C»
Réf. 22. N	BSI. BS EN ISO 7093-1, «Rondelles plates. Série large. Grade A»
Réf. 23. N	BSI. BS EN ISO 7093-2, «Rondelles plates. Série large. Grade C»
Réf. 24. N	BSI. BS EN ISO 7091, «Rondelles plates. Série normale. Grade C»
Réf. 25. N	BSI. BS EN ISO 7092, «Rondelles plates. Série étroite. Grade A»
Réf. 26. N	Autoroutes nationales. CC 486, «Protection des ouvrages en acier contre la corrosion»
Réf. 27. N	BSI. BS EN 10088-1, «Aciers inoxydables. Liste des aciers inoxydables»
Réf. 28. N	BSI. BS EN 10088-5, «Aciers inoxydables. Conditions techniques des livraisons pour les barres, fils tréfilés, profils et produits transformés à froid en acier résistant à

	la corrosion pour usage de construction (norme désignée - RPC)»
Réf. 29. N	BSI. BS EN 10088-4, «Aciers inoxydables. Conditions techniques de livraison des tôles et bandes en acier résistant à la corrosion pour usage de construction. (Norme désignée - RPC)»
Réf. 30. N	BSI. BS 4449, «Acier pour le renforcement du béton. Acier soudable pour béton armé. Barre, rouleau et produit dérouleur. Spécification»
Réf. 31. N	BSI. BS EN 10080, «Aciers pour l'armature du béton. Aciers soudables pour béton armé. Généralités»
Réf. 32. N	BSI. BS 1449-1.1, «Tôles, plaques et bandes en acier. Plaques, tôles et bandes de carbone et de carbone-manganèse. Spécifications générales»
Réf. 33. N	Autoroutes nationales. CC 482, «Béton structural»
Réf. 34. N	Autoroutes nationales. GC 300 «Agrément technique des structures routières»

© Crown copyright 2024

Vous pouvez réutiliser gratuitement les présentes informations (hormis les logos) dans n'importe quel format ou sur n'importe quel support, selon les termes de l'Open Government Licence (Licence du gouvernement ouvert).

Pour consulter cette licence:

allez sur www.nationalarchives.gov.uk/doc/open-government-licence/,

écrivez à l'équipe «Politique de l'information», Archives nationales, Kew, Londres TW9 4DU, ou envoyez un courrier électronique à l'adresse suivante: psi@nationalarchives.gsi.gov.uk.